



COPIE

Champeaux, le 7 Juin 2006

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

Comme nous vous l'avions annoncé, nous avons demandé à un expert de bien vouloir donner un avis sur la solidité des structures de la collégiale de Champeaux.

Nous recevons à l'instant son rapport que nous vous transmettons ce jour.

Il indique bien qu'il y a quelques risques dans certaines zones de la structure.

Ce faisant, il montre que votre décision n'était pas sans fondement.

Cependant, il précise que seules certaines zones, très précises sont à condamner et interdire au public.

Cela indique clairement que les autres zones ne présentent aucun risque et peuvent donc, elles, ne pas être interdites au public.

En effet, la zone accueillant le public lors des concerts est la zone de la nef centrale.

Il suffit donc d'interdire au public le bas-côté nord de la nef ainsi que le tour du croisillon du transept sud-ouest dans un rayon d'1,50m pour que l'espace soit sécurisé.

Il faut noter que les accès et issues de secours ne sont ainsi nullement neutralisés.

De plus, s'il faut aussi interdire le transept, la nef peut fort bien accueillir les célébrations liturgiques.

Nous avons bien sûr, annulé le premier week-end du Festival mais, si vous ouvriez partiellement la collégiale, nous pourrions encore maintenir les 2 autres.

Vous limiteriez ainsi considérablement nos problèmes et les pénibles recours que nous serions obligés d'instruire.

Avec nos salutations distinguées.

Michel Vauthrin
Président

Copie à M. Sarkozy, Ministre de l'Intérieur
M. Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture
M. Lionel Walker, Vice-Président du Conseil Général pour le Tourisme et la Culture.
Mgr De Montléon, Evêque de Meaux
M. Lagués-Baget, Maire de Champeaux
Le Père Lacroix, Recteur de la collégiale
et à divers journalistes